

administrateur, percepteur de taxes et régisseur des terres de la bande. Toute possibilité de conflit entre ces différentes fonctions doit être identifiée et réglée.

#### 4. Les successions

L'administration des droits de successions sur les terres des réserves a trait aux terres et à l'appartenance à une bande. L'Association croit que les gouvernements indiens devraient avoir un rôle actif à jouer dans la définition des critères que l'on retiendra pour la définition des droits.

L'Association reconnaît cependant que les gouvernements indiens pourraient formuler de tels critères en vertu du régime actuel de la Loi sur les Indiens.

Nous admettons aussi que les successions constituent la plus grande partie du travail administratif en retard dans le ministère, que les règlements sont des plus concis et que le Gouvernement, à titre d'administrateur, doit souvent régler des conflits entre deux ou plusieurs successions. En d'autres termes, les gouvernements indiens ne s'engageront pas de gaieté de coeur à prendre la responsabilité de successions jusqu'à ce que les problèmes qui existent à l'heure actuelle soient réglés.